

## TAXE INCITATIVE RELATIVE À L'INCORPORATION DE BIOCARBURANTS

### Numéros des CERFA pour les certificats

#### NOTE D'INFORMATION DE LA DOUANE DU 13 JUILLET 2021

➤ Le sous-directeur de la fiscalité douanière de la direction générale des douanes (DGDDI) a rédigé une note datée du 13 juillet 2021 qui joint en annexe les modèles de CERFA retenus pour les certificats de suivi des biocarburants.

Il s'agit, pour

- le certificat d'acquisition/certificat d'incorporation, du N°12990\*06
- le certificat de teneur, du N°12989\*06.

Ces numéros diffèrent de ceux transmis dans le cadre de la Note d'information de la Douane du 17 juin 2021 (Circ. CPDP [n° 11752 du 18 juin 2021](#)).

Les autres informations transmises dans le cadre de la note du 17 juin sont inchangées.

➤ Figure ci-après la note du 13 juillet 2021.

>>>